



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 février à 09 h, le Conseil Municipal de ROUBION, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philip BRUNO, Maire.

Date de la convocation : 33 février 2026

Date d'affichage : 23 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : CASTA Dominique, BRES Fortuné, KUENTZ Martine, LEONARDO Nicole, PEREZ Claude, RAGNOLO Odile.

Absents représentés :

Absents non représentés : SALICIS Céline, SALIMBENI Jacques, POLLET Stéphanie, CESARIO Antonio.

Il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein des membres du conseil. Mme KUENTZ Martine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le maire souhaite la bienvenue aux élus présents ainsi qu'au public.

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de la précédente séance lequel est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1) Comptes de gestion 2025 (budget principal et budgets annexes).

DELIBERATION N° 03-2026

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2025 de la Commune, du service des Immeubles Aménagés à Usage Professionnel et du service de la Via Ferrata et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats ; les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations et la concordance des résultats,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2025 au 31/12/2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que les comptes de gestion de la Commune, du service des Immeubles Aménagés à Usage Professionnel et du service de la Via Ferrata dressés pour l'exercice 2025 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2) Comptes administratifs 2025 (budget principal et budgets annexes).

DELIBERATION N° 04-2026

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Hors la présence de M. Philip BRUNO, Maire et sous la Présidence de M. Dominique CASTA, adjoint,

Le Conseil Municipal délibérant sur les comptes administratifs de la Commune, des Services Immeubles Aménagés à Usage professionnel et Via Ferrata de l'année 2025,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires et décisions modificatives ainsi que les écritures budgétaires de la commune et des services précités concernant l'exercice considéré,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

- **ADOpte**, à l'unanimité des présents, les comptes administratifs de la Commune, des Services Immeubles Aménagés à Usage professionnel et Via Ferrata de l'exercice 2025.

3) Affectation résultat de fonctionnement exercice 2025 budget principal commune.

DELIBERATION N° 05-2026

AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2025, le conseil municipal statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2025,

Constatant que le compte administratif de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 743 811.86 €

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	188 789.85 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	555 022.01 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	743 811.86 €
D Solde d'exécution d'investissement	494 038.19 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-803 110.15 €
Besoin de financement F	=D+E -389 071.96 €
AFFECTATION = C	=G+H 743 811.86 €
1) Affectation en réserves R 1058 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	389 071.96 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	354 739.90 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

4) Affectation résultat de fonctionnement exercice 2025 budget Via Ferrara.

DELIBERATION N° 06-2026

AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE VIA FERRATA

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2025 et statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 26 298.20 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 644.47 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	24 653.73 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	26 298.20 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	0.00 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	26 298.20 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	26 298.20 €

5) Affectation résultat de fonctionnement exercice 2025 budget IAUP - Immeubles Aménagés à Usage Professionnel

DELIBERATION N° 07-2026

AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE IMMEUBLES AMENAGES A USAGE PROFESSIONNEL

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2025 et statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 12 063.74 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 296,69 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	
D 002 du compte administratif (si déficit)	17 360,43 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	12 063,74 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	20 673,99 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-18 865,62 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	12 063,74 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	12 063,74 €

6) Questions diverses

DELIBERATION N° 08-2026

AIDE POUR ACTIVITES SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES DES ENFANTS DE LA COMMUNE - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 – VERSEMENT POUR LES ENFANTS ERHART Rose et WAGNER Chiara

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 33-2024 prise en séance du 21 décembre 2024 par laquelle avait été décidé, dans le cadre de l'aide annuelle octroyée par la commune pour les enfants domiciliés sur la Commune participant à des activités scolaires et/ou extra-scolaires nécessitant une participation financière des parents, le versement d'une somme de 200 € pour l'enfant Rose ERHART et d'une somme de 200 € pour l'enfant WAGNER Chiara au titre de l'année scolaire 2025/2026.

Le maire propose que celles-ci soient versées sur les crédits ouverts au budget communal 2026.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du maire et après délibération :

- DIT que l'aide annuelle de 200 € pour l'enfant Rose ERHART et de 200 € pour l'enfant WAGNER Chiara octroyées au titre de l'année scolaire 2025/2026 sera versée sur l'exercice 2026 sur les crédits ouverts au budget primitif 2026 de la commune.

**LISTE DES DELIBERATIONS SE RAPPORTANT À LA SEANCE
DU 28 FEVRIER 2026**

N° 03-2026	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
N° 04-2026	APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
N° 05-2026	AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
N° 06-2026	AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE VIA FERRATA
N° 07-2026	AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE IMMEUBLES AMENAGES A USAGE PROFESSIONNEL
N° 08-2026	AIDE POUR ACTIVITES SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES DES ENFANTS DE LA COMMUNE - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 - VERSEMENT POUR LES ENFANTS ERHART Rose et WAGNER Chiara

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>NOM PRENOM</i>	<i>SIGNATURE</i>
BRUNO Philip	
CASTA Dominique	
LEONARDO Nicole	
BRES Fortuné	
CESARIO Antonio	
KUENTZ Martine	
PEREZ Claude	
POLLET Stéphanie	
RAGNOLO Odile	
SALICIS Céline	
SALIMBENI Jacques	

